

## Les faits saillants

Résultats de l'étude menée auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale



En 2011, le Conseil de gestion de l'assurance parentale a mandaté le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour réaliser une étude auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale (Régime). Cette étude visait à connaître principalement les motifs associés à la prise d'un congé de paternité ou parental par les pères lors de la naissance d'un enfant, ceux qui sous-tendent les modalités de la prise d'un congé, ainsi que l'influence du niveau de remplacement du revenu sur la prise du congé et sa durée. Ainsi, deux groupes de pères québécois ont été sondés : les pères ayant reçu uniquement des prestations de paternité et

les pères ayant reçu des prestations de paternité et des prestations parentales, dans les deux cas pour une naissance survenue en 2009. Au total, 1 200 pères ont complété l'entrevue téléphonique.

Les résultats de l'étude démontrent plus particulièrement les éléments suivants :

- 71 % des pères sont âgés de 18 à 34 ans, 33 % détiennent un diplôme universitaire et 40 % occupent un emploi syndiqué. Pour 1 père sur 2, il s'agissait de la naissance d'un premier enfant;
- en ce qui concerne le choix du régime, 75 % des pères ont opté pour le régime de base alors que 25 % ont choisi le régime particulier. Pour le régime de base, la principale raison qui explique l'option choisie est la durée du congé plus longue (48 %) alors que pour le régime particulier, il s'agit du montant des prestations plus élevé (49 %);
- en général, 56 % des pères considèrent que la principale finalité du recours au congé de paternité est d'aider la mère, alors que passer plus de temps avec son enfant vient en deuxième place avec 35 %;
- parmi les pères qui ont utilisé uniquement le congé de paternité, 91 % d'entre eux ont utilisé la totalité des semaines disponibles. Parmi eux, 73 % ont jugé que la durée du congé était suffisante. Aussi, parmi ces pères, la non-utilisation du congé parental s'explique principalement par son utilisation par la mère (73 %). N'eut été de cette contrainte, 68 % l'auraient utilisé;
- au regard des pères qui ont pris un congé parental, 26 % l'ont pris en totalité et 91 % d'entre eux ont jugé suffisante la durée du congé. Par ailleurs, 74 % n'ont pas pris la totalité du congé en raison du partage avec la mère;

## Les faits saillants (suite)

---

Résultats de l'étude menée auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale

- les pères utilisent surtout les prestations de paternité ou parentales du Régime lors de l'arrivée de l'enfant à la maison;
- dans la majorité des cas (85 %), la mère est présente à la maison durant tout le congé du père;
- au regard des facteurs influençant le recours au Régime, le montant des prestations a eu une influence pour certains;
- la quasi-totalité (99 %) des pères accorde de l'importance au fait de pouvoir prendre congé et la majorité d'entre eux considère que cela leur a permis de s'impliquer davantage auprès de la mère et de l'enfant;
- seulement une minorité de pères rapportent des difficultés dans leur milieu de travail. À la suite de leur congé, 94 % des pères étaient de retour au travail;
- le niveau de satisfaction est très élevé : 99 % sont satisfaits ou très satisfaits et 50 % ne voient rien qui puisse être amélioré.